



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 MAI 2025**

NOMBRE DE MEMBRES**Afférents au Conseil Municipal : 39****En exercice : 39****Ayant pris part à la délibération : 36**

Mis en ligne le : 26/05/2025

L'an deux-mille vingt-cinq et le vingt-deux du mois de mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA- M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI- Mme CUIILLIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA- Mme CHAUVIN- M. MATHON - M. JESNE- M. SAURA -M. MENGEAUD - Mme MERAKCHI - M. SAHRAOUI - M. LICCIA - M. ALLIOTTE - M. LARLET - M. WAHARTE

Pouvoirs :

Mme NERSESSIAN à Mme CZURKA
M. OULIE à M. MERSALI
Mme ROSADONI à M. PIQUET
Mme ROVARINO à M. AMAR
M. BOCCIA à M. LICCIA
Mme SAHUN à M. ALLIOTTE

Absents :

M. SANCHEZ - Mme PIOMBINO - M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

**RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC
DE L'EXPLOITATION DES MARCHÉS FORAINS POUR LE 1^{ER} SEMESTRE 2023
(SOCIÉTÉ DADOUN PÈRE ET FILS)**

N° acte : 1.7

Délibération n°25-83

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L3131-5, et R3131-2 à R3131-4 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1411-3 et L1413-1 ;

Vu le contrat de concession n°20161001 du 23 juin 2017, modifié par l'avenant n°1 du 29 septembre 2021 et par l'avenant n°2 du 31 mars 2022 ;

Considérant que le service public de l'exploitation des marchés forains de la commune a été déléguée à la société Dadoun Père et Fils à compter du 1^{er} juillet 2017 pour une durée de 5 ans, prolongé d'1 an par l'avenant n°2, soit jusqu'au 30 juin 2023 ;

Considérant que le délégataire doit produire un rapport d'activité pour chaque année civile d'exploitation, étant précisé que le contrat a expiré à la fin du 1^{er} semestre 2023 ;

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Considérant que le rapport pour la période du 1^{er} semestre 2023 a été approuvé par la commission consultative des services publics locaux le 14 mai 2025 ;

Le rapport présente notamment le compte d'exploitation de l'exercice 2023, qui peut être synthétisé ainsi (arrondis appliqués par le délégataire) :

Droits de place	50 551 €
Fluides	1 738 €
Total des recettes	52 289 €
Charges d'exploitation	29 367 €
Redevance	50 000 €
Total des dépenses	79 367 €
Résultat courant	- 27 078 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

PREND ACTE du rapport d'activité de la délégation du service public de l'exploitation des marchés forains, produit par la société Dadoun Père et Fils pour la période du 1^{er} semestre 2023.

POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 26/05/2025

Le Secrétaire de Séance

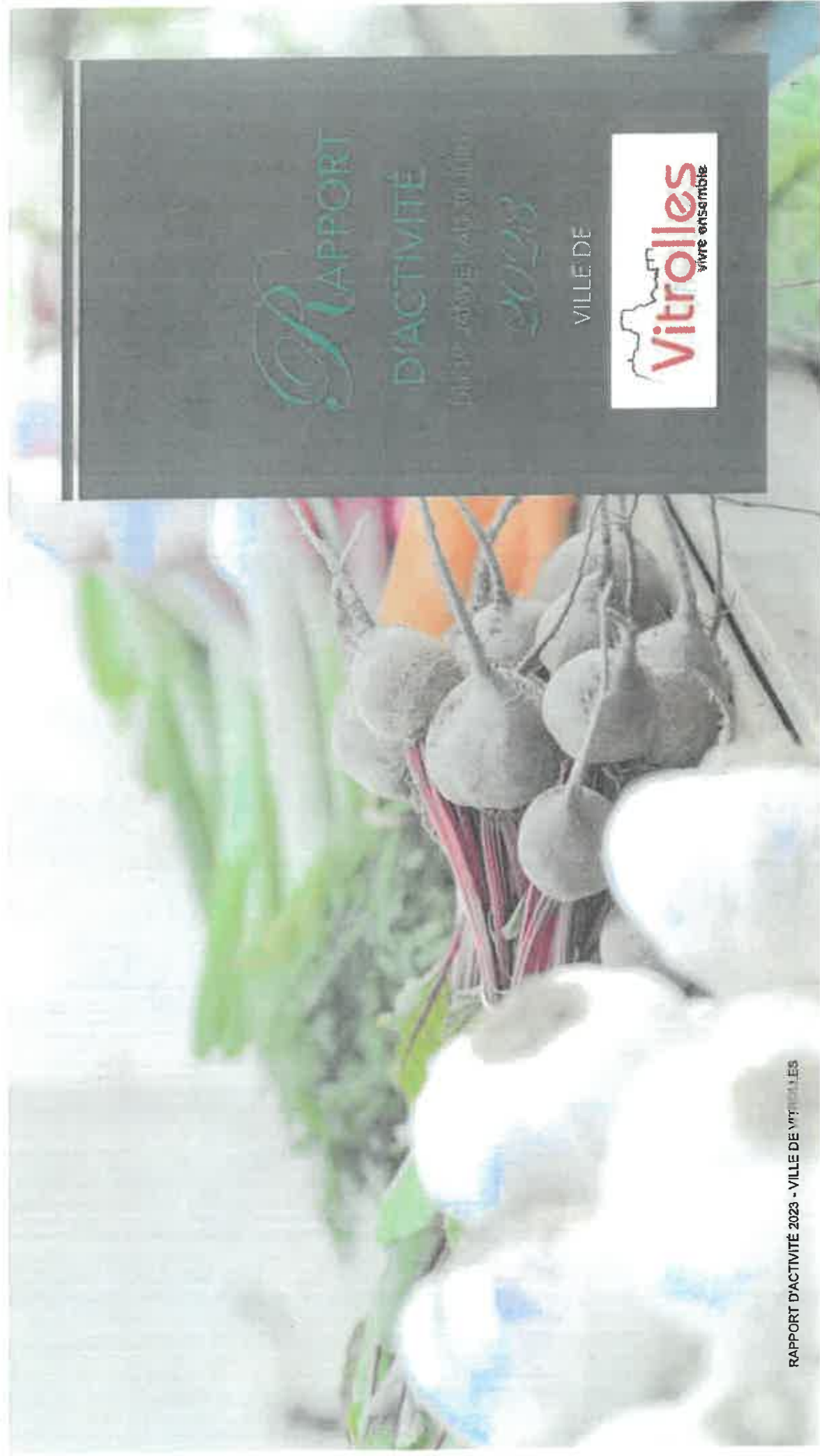
M. SAHRAOUI




P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE





RAPPORT

D'ACTIVITÉ

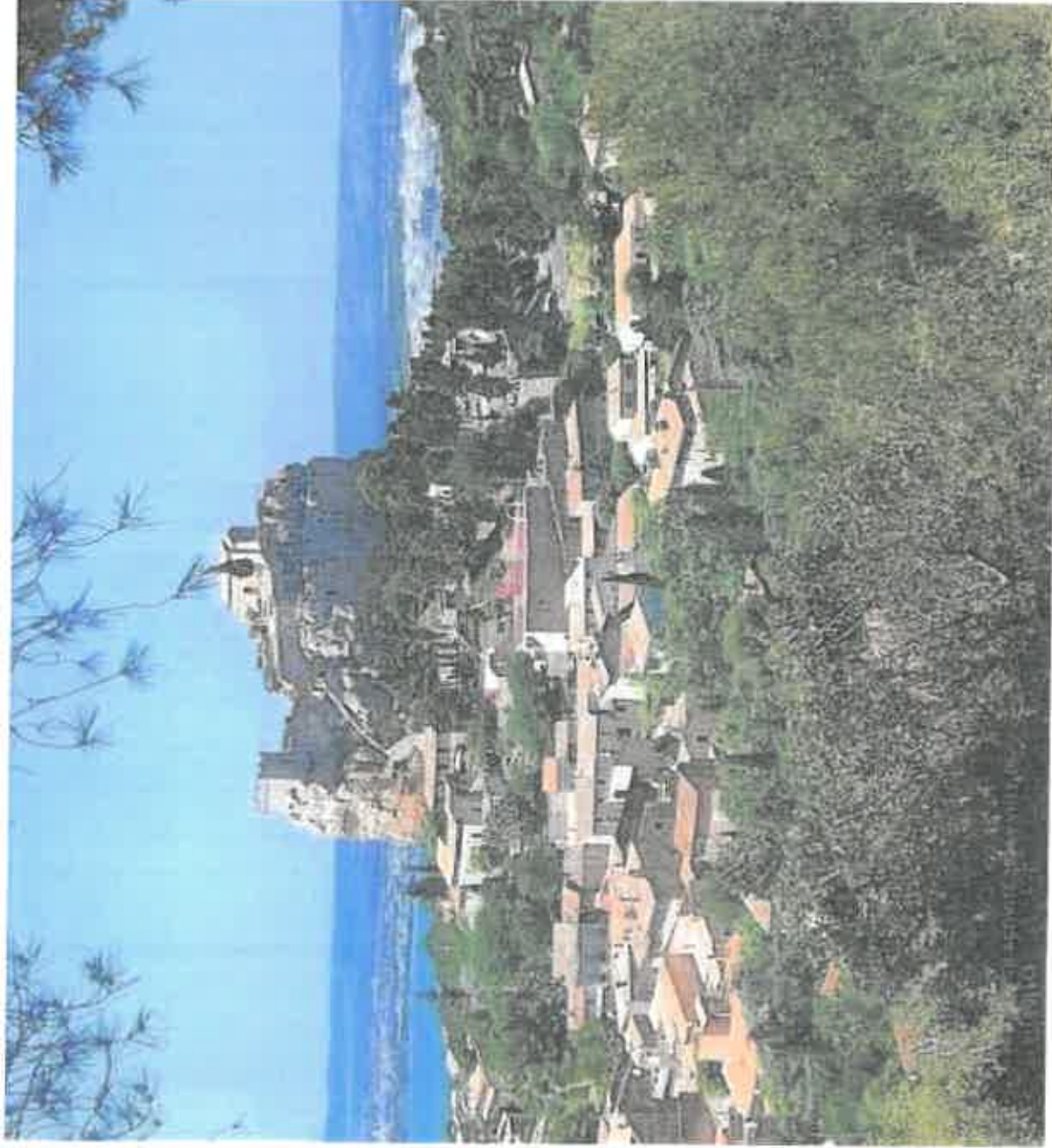
2023

2023

VILLE DE



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 - VILLE DE VITROLLES



SOMMAIRE

- Présentation générale de la Délégation de Service Public
- Les marchés
- Sécurité et hygiène
- Tarifs applicables
- Données sur l'offre commerciale par marché
 - Nombre et liste des abonnés
 - Représentativité activités commerciales
 - Etats des entrées et sorties
- Les événements marquants de l'année
 - Synthèse
 - Les notes d'information de l'année
- Données Administratives & Financières
 - Compte d'exploitation
 - Explicatif



RÉPRESENTATION GÉNÉRALE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Nature du service
Exploitation des marchés forains

Autorité délégante
Ville de VITROLLES

Délegataire

DADOUN Père et Fils
127 Bd du général Giraud
94100 Saint-Maur-des-Fossés

Contexte contractuel

- Signature du contrat : 23 mai 2017
- Contrat conclu à compter du 1er juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2022
- Durée : 5 ans
- Avenant n°1 : Modification du périmètre du marché du Centre Urbain le mardi, ajustement de la redevance du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022
- Avenant n°2 du 31 mars 2022 : prolongation du contrat jusqu'au 30 juin 2023, ajustement de la partie plancher de la redevance à 100 000 € du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023

Objet et étendue de la délégation

- Application du règlement communal des marchés forains
- Placement des commerçants
- Supervision des opérations de déballage et de remballage
- Perception des droits de place / Délivrance des factures
- Développement / Dynamisation / Attractivité des marchés
- Prise en charge du coût des fluides
- Organisation et collaboration aux comités de suivi



LES MARCHÉS

Marché Centre Urbain

mardi de 8h00 à 12h30
dimanche de 8h00 à 13h00



Marché Pinchinades

Place de l'amitié – Quartier des Pinchinades
mercredi de 8h00 à 12h30



Marché Plos de l'Aire

Place de l'Aire au Village
jeudi de 8h00 à 12h30



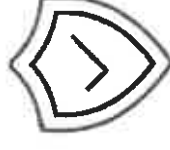
Marché Salyens

Avenue des Salyens , place de la liberté
vendredi de 8h00 à 12h30



Règlementation

- Respect de l'arrêté du 8 octobre 2013 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits et denrées alimentaires autres que les produits d'origine animale et les denrées alimentaires en contenant.
- Les commerçants alimentaires sont régulièrement contrôlés par la DGCCRF et les services vétérinaires.
- Respect de l'arrêté du 18 décembre 2009 relatif aux règles sanitaires applicables aux produits d'origine animale et aux denrées alimentaires en contenant.
- Les commerçants alimentaires sont équipés en vitrines réfrigérées mobiles, ou exerce dans des véhicules spécialement aménagés pour la maîtrise de la chaîne de froid.

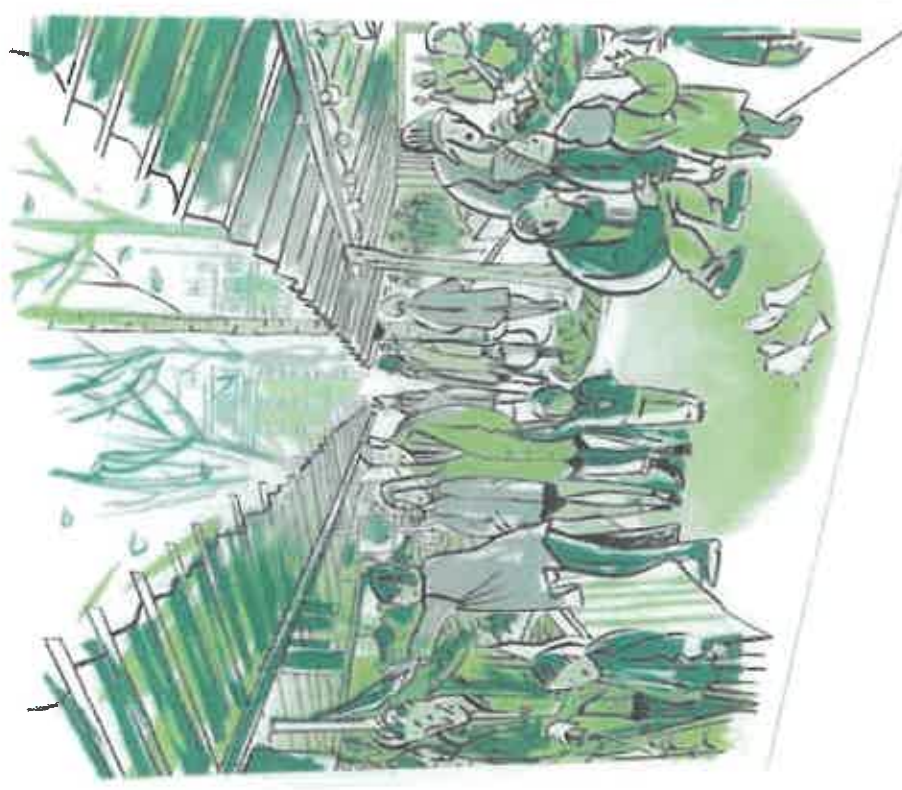


TARIFS APPLICABLES

Pour cette année 2023, sans actualisation, les tarifs appliqués sont restés ceux établis au 1er juillet 2022.

Tarifs du mètre linéaire (ML) pour l'ensemble des marchés forains	01/07/2022
Abonnés	1,91 €
Non abonnés	2,52 €
Passagers	2,69 €
Electricité	1,06 €

Données sur l'offre Commerciale





CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ CENTRE URBAIN

Représentativité activités commerciales

Activités commerciales	Nombre de commerçants
Epicerie	1
Fruits et légumes	4
Non alimentaire	1
Poissonnerie	1
Volaille	1
Total général	8



Entrées / Sorties

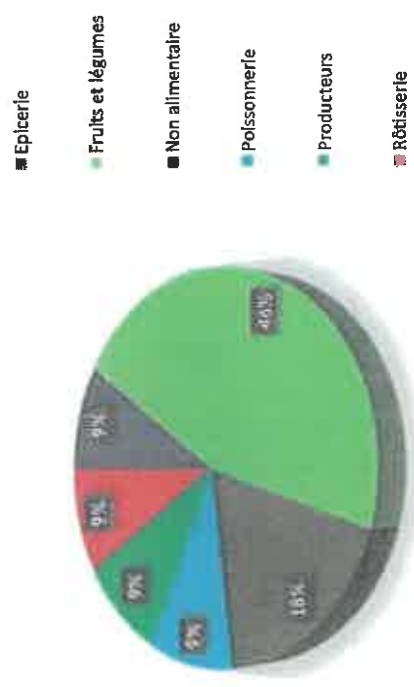
Mois	Activités commerciales	Entrées	Sorties
Mai	Conféction	0	1
TOTAL		0	1



CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ SALYENS

Représentativité activités commerciales

Activités commerciales	Nombre de commerçants
Epicerie	1
Fruits et Legumes	5
Non alimentaire	2
Poissonnerie	1
Producteurs	1
Rôtisserie	1
Total général	11



Entrées / Sorties

Mois	Activités commerciales	Entrées	Sorties
Janvier	Fruits et légumes	1	
TOTAL		1	0

LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE

2022

Relations Ville – Concessionnaire

Réunion CCSPS sur notre rapport 2021, le 8 février 2023

Application du règlement

Nous dénombrons 2 courriers envoyés.

- 1 courrier pour résiliation et régularisation d'impayé,
- 1 courrier d'exclusion.

Notes aux commerçants

Aucune note d'information n'a été adressée aux commerçants.



DONNÉES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES



Recettes des droits de place - Marché centre urbain (marché)	30 704 €
Scot classées	8 163 €
Dont casuels attirés	20 479 €
Dont casuels non attirés	1 622 €
Recettes des droits de place - Marché Puy-de-France (marché)	854 €
Dont casuels attirés	- €
Dont casuels non attirés	854 €
Recettes des droits de place - Marché des Villages (marché)	1 724 €
Dont casuels attirés	1 656 €
Dont casuels non attirés	56 €
Recettes des droits de place - Marché du Centre Urbain (marché)	17 234 €
Dont casuels attirés	5 709 €
Dont casuels non attirés	10 809 €
Dont casuels attirés	705 €
Dont casuels non attirés	1 724 €
Total recettes des droits de place	52 289 €
Consommation EPC	881 €
Consommation EAU	269 €
Fournitures et maintenance matériel encaissement	395 €
Fournitures sacs poubelles	67 €
Assurance responsabilité civile (10% du chiffre d'affaires)	67 €
Animation des marchés	2 600 €
Publicité brocante-Marchés nocturnes	4 183 €
Frais de siège (88%)	2 600 €
Logement des agents de terrain nocturnes	4 183 €
Charges de personnel	16 396 €
Salaires glacières	4 459 €
Salaires responsables d'exploitation	135 €
Remboursement transport, hébergement, déplacement	81 €
Forfait téléphonique	29 347 €
Matériel d'entretien	56 000 €
Total charges d'exploitation	50 000 €
Redevance fixe	27 077 €
Redevance variable (20% CA au-delà de 200k)	
Total redevance	
Résultat courant	

→ 27 078 €

COMPTE D'EXPLOITATION 2023

Explicatif

Les chiffres 2023 seront comparés à une demi-année 2022 (fin du contrat au 30/06/2023)

➤ Le total des recettes des droits de place se porte à 52 289 € et est inférieur de 20 369 € à 2022

Cette variation est notamment composée de :

- - 13 637 € sur le marché du centre urbain par rapport à 2022
- - 6 477 € sur le marché du Salyens par rapport à 2022
- Le total des charges d'exploitation est inférieur de 6 711 € à 2022, du fait notamment
- Des charges d'électricité inférieures de 1 046€,
- Des charges de personnel, inférieures de 3 836 €
- Des charges de frais de siège en baisse (baisse des recettes)

➤ La redevance fixe est de 50 000 € (soit 95,62 % du total des recettes des droits de place).

➤ Notre résultat d'exploitation est cette année encore déficitaire, avec un résultat négatif de 27 077 €. (27 078 €)

➤ Avec les reports déficitaires des années précédentes, le nouveau report déficitaire au 30 juin 2023 est de 344 256 €

